



Caution non rendue avec etat des lieux ok

Par **annecé**, le **23/07/2008** à **21:56**

bonjour,
j'ai rendue mon appart il y a plus de 2 mois mais le propriétaire ne me rend pas la caution alors qu'il y avait marqué "ok et ras" sur toutes les pièces lors de l'etat des lieux. y a t'il un recours possible?
merci beaucoup

Par **metric38**, le **24/07/2008** à **14:26**

Bonjour,
votre propriétaire bénéficie d'un délai de deux mois à compter de la remise des clés pour vous rendre la caution. Ce délai est-il écoulé ? Si c'est le cas envoyez une lettre AR avec votre propriétaire en lui demandant de vous rendre la caution.